

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

15 Janvier 1877.

Chronique générale.

Dans le conseil des ministres qui a été tenu samedi à l'Élysée sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, le mouvement sous-préfectoral a été discuté.

On pense que, jeudi prochain, le budget pourra être imprimé et distribué aux députés.

Les députés de Paris, dans une réunion tenue ces jours-ci, ont décidé d'avoir une entrevue avec M. le président du conseil pour l'entretenir de la question des grâces.

Cette entrevue aura probablement lieu aujourd'hui lundi.

Nous croyons savoir, dit l'Agence Havas, que le gouvernement s'est déjà préoccupé d'étendre les mesures de clémence, et qu'il est question d'augmenter, à cet effet, le personnel de la commission des grâces qui fonctionne au ministère de la justice.

On lit dans la Correspondance universelle :

« Le dépôt d'une nouvelle proposition d'amnistie paraît devoir être fait par des députés de l'extrême gauche, dont l'un d'eux vient d'écrire une lettre à une personne in-

téressée dans la question pour lui annoncer la détermination qui a été prise en commun à ce sujet, par lui et ses collègues. »

La proposition de suppression de l'aumônerie militaire, signée par le centre gauche, n'a aucunement l'adhésion de M. le ministre de la guerre, comme se plaisent à l'affirmer plusieurs journaux.

M. Jules Simon se montre très-sévère dans le choix de ses nouveaux sous-préfets et il répond très-énergiquement à ceux qui veulent lui forcer la main pour lui imposer certains candidats plus bruyants que capables : « Je veux des administrateurs qui ne se bornent pas à crier « vive la République ! », il faut avant tout qu'ils sachent administrer, et je ne veux pas compromettre par une impatiente précipitation les intérêts des communes et des arrondissements qui leur seront confiés. »

Jeudi a été tenu, à la préfecture de police de la Seine, une réunion où assistaient MM. le préfet de police, le sous-secrétaire d'Etat à la justice, le procureur de la République, le chef du cabinet du ministre de l'intérieur, le chef du cabinet du préfet de police et un employé supérieur de la préfecture de police.

Cette réunion s'est occupée de la question des paris de courses.

L'ORGANISATION DES HUISSIERS.

Dans la dernière séance du Sénat, M. Mazeau a présenté une proposition de loi relative au tarif et à l'organisation des huissiers.

L'honorable sénateur, dans un remarquable exposé des motifs, constate la malheureuse situation que le temps et les circonstances ont faite à une corporation dont

les membres rendent à la justice de modestes mais indispensables services.

Les causes du mal sont complexes. Dans les petites villes et les campagnes, il faut en accuser, d'une part, l'insuffisance du tarif général qui, remontant à 1807, a laissé la position des huissiers stationnaire pendant que toutes les conditions de la vie se modifiaient autour d'eux ; d'autre part, les changements survenus dans la législation, qui ont réduit soit le nombre des cas où l'officier ministériel doit intervenir, soit le prix de son intervention.

Aussi la profession est désertée par les jeunes gens honnêtes et instruits. Elle se discrédite, les charges sont partout dépréciées, et dans certains cantons même les titulaires ne trouvent plus à les vendre.

A Paris et dans les grands centres, le mal est d'une autre nature. Là, tandis que beaucoup d'huissiers parviennent à peine à gagner péniblement leur vie, certains autres accaparent une grande partie des affaires et notamment la clientèle entière des établissements financiers les plus importants. Le résultat ne peut être obtenu qu'au moyen d'une violation formelle de la loi, tolérée par ceux-là mêmes qui sont chargés de la faire exécuter. Comme il serait en effet impossible à un huissier de distribuer lui-même en un jour, dans une ville comme Paris ou Lyon, les deux ou trois cents protêts d'un lendemain d'échéance, les circulaires ministérielles admettent, au mépris de l'article 45 du décret organique du 14 juin 1843, qu'il peut se faire remplacer par ses clercs.

En province donc, gêne et détresse évidente ; à Paris et dans les grands centres, malaise partiel et contravention permanente à la loi : tel est le mal.

Comment y porter remède ?

L'honorable sénateur proposa tout un ensemble de mesures qui sont :

- 1° La révision des tarifs ; 2° La création de bourses communes ; 3° La création de clercs assermentés ; 4° L'abrogation de l'article 48 de la loi du 6 juin 1838.

En ce qui regarde la révision des tarifs,

les modifications proposées sont de diverses natures. Les unes élèvent certaines taxes telles que celles pour frais de voyage ou copies de pièces. Les autres créent de nouveaux droits, celui de visa, par exemple. Le projet consacre enfin le principe d'unité du tarif pour tous les huissiers, quelle que soit leur résidence, et admet une proportionnalité entre la rémunération due à l'officier ministériel et l'importance de l'intérêt dont il est chargé. Ainsi, le coût du protêt s'élèverait en raison de la valeur de l'effet ; de même en matière d'offres et de consignations.

Un fait de la plus haute gravité vient de se produire à Marseille.

La ville doit emprunter une somme de 89 millions de francs. Cette opération financière a tenté un grand nombre de sociétés et de capitalistes, et des offres ont été faites à la cité phocéenne.

Mais, en même temps que ces offres, une pétition de petits rentiers démocrates arrivait au conseil municipal de la ville, et l'invitait à demander par une souscription publique cette somme de 89 millions, afin de répartir sur les petits souscripteurs les 2 millions de bénéfices qui seront, dans cette affaire, la part des banquiers.

Le maire et le conseil municipal, tous radicaux, ont refusé de donner suite à cette pétition.

Le Périgord parle d'une décision qui aurait été prise par le prince impérial et qui produira une grande sensation, si elle se réalise. Voici ce que dit la feuille de Périgoux :

« Le prince impérial a vingt ans, il veut accomplir ses devoirs de citoyen français et prendre part au tirage au sort à Paris, avec les jeunes gens de sa classe. Les conseillers du prince ont été consultés ; l'un d'eux, que le prince aime beaucoup, lui a dit : Monseigneur, à mon avis, vous devez demander au maréchal de Mac-Mahon l'autorisation de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CORNET DE L'ÉPICIER.

(Suite et fin.)

Malgré sa nature vive et impatiente, Giraud hésita ; mais Crépin lui donna tant et de si bonnes raisons, il opposa si éloquemment la longue attente et les éternels efforts de sa profession actuelle aux rapides et splendides résultats d'une expatriation de quelques années, que le jeune marchand ne put résister plus longtemps.

Gagné par cette maladie qui dépouillait alors les États-Unis d'Amérique, et à laquelle on avait donné le nom de fièvre de l'or, il se décida à abandonner son modeste commerce pour courir les chances de ce pays des Mille et une nuits.

Une fois la résolution prise, Giraud ne voulut ni compromettre ni retarder.

Profitant de l'absence de Crépin, qui l'avait quitté pour deux ou trois visites à faire dans le village, il écrivit au commissaire-priseur chargé des ventes aux enchères.

Quelques jours suffisaient pour tout terminer, et dès-lors il se trouvait libre.

Il ne voulut point s'interroger trop scrupuleusement sur les conséquences d'une décision si subite, se demander la part que pouvaient y avoir l'entraînement et le dépit, savoir s'il ne regretterait point la paisible condition à laquelle il allait renoncer, et les espérances d'une union depuis longtemps désirée.

Poussé par sa fatale impatience, il cacheta la lettre, la remit au garçon pour qu'il la jetât sur-le-champ à la poste, et revint lui-même prendre sa place accoutumée au comptoir.

Livré à ce trouble intérieur qui accompagne toutes les grandes résolutions, il commença à préparer de vieux papiers de rebut et à les tourner en cornets.

Tandis que ses doigts remplissaient machinalement cet office, ses yeux s'arrêtaient par instant sur les feuilles dépareillées, lisant quelques mots avec distraction, et son esprit continuait à examiner son projet.

— Tout est mieux ainsi, pensait-il ; au lieu de rester ici, attendant les chalands comme le pêcheur qui lènd sa ligne tout le jour pour prendre quelques goujons, je vais là-bas tendre mes filets en pleine mer et amener le poisson à brassée. Nous verrons ce que diront les bourgeois du pays, qui ne daignent point m'honorer aujourd'hui de leur pra-

tique, quand je reviendrai millionnaire ! Et M. Devilliers, qui ne répond pas aux lettres qu'on lui écrit... J'irai lui porter ma carte de visite en calèche... Peut-être que la famille Garot et mademoiselle Rosalie auront alors fini leurs réflexions... Reste seulement à savoir si je n'aurai point fait les miennes !

Et tout en se parlant ainsi à lui-même, avec plus de dépit que de satisfaction, Giraud défaisait le cornet qu'il venait de rouler, et lisait sans y penser.

Mais cette fois ses yeux, retenus par l'étrangeté de certains mots, s'arrêtèrent malgré eux ; ils appelèrent, pour ainsi dire, l'intelligence à leur secours, et l'attention du jeune homme se reporta vers la page imprimée, d'abord vague, puis plus intense, et il lut à demi-voix ce qui suit :

« Meng-Tseu dit : Dans les œuvres humaines, il faut faire ce qui est raisonnable, sans jamais en précipiter l'accomplissement. Gardez-vous de ressembler à l'homme de l'Etat de Soung.

» Il y avait dans l'Etat de Soung un laboureur qui se désolait de ce que ses blés ne croissaient pas, et il alla les arracher à moitié pour les faire croître plus vite. Le soir, il s'en revint, l'air accablé, et dit à sa famille : Aujourd'hui j'ai eu beaucoup de fatigue, car j'ai aidé mes blés à croître. Ses fils accoururent avec empressement pour

voir ces blés ; mais toutes les tiges étaient déjà desséchées.

« Ceux qui dans le monde n'ont pas, comme ce laboureur, la folie d'aider leurs blés à croître, sont bien rares. »

Giraud resta pensif.

Il relut une seconde fois, puis une troisième, et, à chaque lecture, l'historiette du disciple de Khoung-Tseu (Confucius) le rendait plus pensif.

Lui aussi ne ressemblait-il pas au paysan de Soung ?

L'impatience que lui causait la croissance de la moisson et le désir de hâter l'avenir, ne le poussaient-ils point à quelque essai hasardeux ?

N'allait-il pas se ranger parmi ceux qui aident la croissance de leurs blés, et ne s'exposait-il pas à voir, comme les fils du paysan, les tiges prématurément desséchées ?

Dans ce moment, le garçon, qui était allé chercher sa veste et sa casquette, traversa la boutique avec le billet destiné au commissaire-priseur. Giraud hésita un instant, puis le rappela et reprit la lettre.

Après tout, se dit-il, rien ne presse à ce point. Et il se remit à faire des cornets.

Sa résolution était quelque peu ébranlée ; il plaidait les deux causes devant le tribunal de sa raison, qui n'avait point encore porté de jugement ; cepen-

vous rendre à Paris pour tirer au sort ; il est probable que cette autorisation ne vous sera pas accordée par raison d'Etat, votre présence en France pouvant créer des difficultés au gouvernement ; mais alors il sera constaté que vous avez voulu accomplir votre devoir, et vos ennemis ne pourront pas, plus tard, vous accuser de n'avoir pas répondu à l'appel fait à tous les Français. En outre, il résultera de ce refus du gouvernement que les princes d'Orléans et le comte de Chambord peuvent séjourner en France, tandis que votre présence seule effraie les républicains.

Un autre conseiller du prince a émis un avis opposé. Le prince, a-t-il dit, est fils unique de veuve ; le gouvernement s'appuiera sur ce cas d'exemption pour répondre par un refus à la demande du prince.

Quant à l'impératrice, ses sentiments de mère lui font redouter des dangers pour son fils, mais celui-ci paraît très-énergique et très-résolu.

Nous connaissons bientôt, ajoute la Patrie, la décision que le prince impérial aura prise, attendu que le tirage au sort doit avoir lieu, ce nous semble, le 4<sup>e</sup> février. Nous devons en tout cas faire observer que le titre de fils unique de veuve ne pourrait être invoqué pour dispenser le prince impérial de prendre part au tirage au sort, attendu que ce titre ne constitue qu'un droit à l'exemption, et c'est le conseil de révision seul qui peut prendre une décision.

Une correspondance d'un haut dignitaire de la cour de Russie, adressée à un diplomate accrédité à Paris, annonce que le fils de Napoléon III est attendu à Saint-Petersbourg dans la première quinzaine de février, et qu'un envoyé militaire, officier supérieur dans la garde du czar, doit venir à Florence se mettre à la disposition du jeune prince au moment de son départ. L'ex-prince impérial sera également accompagné à Saint-Petersbourg par le général Fleury.

## Etranger.

Constantinople, 13 janvier.

Presque tous les ambassadeurs ont reçu les instructions demandées par eux à leurs gouvernements respectifs au sujet de l'acceptation du programme basé sur la note Andrassy.

Elles sont toutes négatives.

L'Angleterre déclare que même les divers iradés de la Sublime-Porte promulgués depuis la publication de cette note ont annulé ce programme.

Les plénipotentiaires sont tombés d'accord pour remettre lundi 15 un ultimatum aux délégués turcs en leur accordant trois jours pour y répondre d'une manière décisive.

Les allures belliqueuses de la Grèce.

D'Athènes on nous annonce que les me-

dant elle penchait toujours pour l'émigration vers la terre de l'or.

Sur ces entrefaites, le facteur arriva avec une lettre qui portait le timbre du Havre.

Giraud reconnut l'écriture de son ancien patron, et l'ouvrit précipitamment.

M. Devilliers lui répondait sur un ton de protection cordiale. Il expliquait comment son absence l'avait empêché d'écrire plus tôt, annonçait l'envoi des marchandises demandées, promettait de nouveau son appui au jeune marchand, et accordait les termes et les remises sollicités par lui.

Cette bonne fortune inattendue augmenta les incertitudes de l'épicier.

Les conditions que lui faisait le négociant du Havre étaient évidemment pour lui un sérieux avantage ; mais restait toujours la difficulté de s'assurer une clientèle.

Il repassait dans sa mémoire les chiffres insignifiants de sa vente depuis plus d'un mois que son étalage appelait en vain les chalands, lorsque son voisin le cafetier entra.

Surpris le dimanche précédent par un nombre inusité de consommateurs, il s'était trouvé au bout de ses provisions, et avait dû prendre chez le nouvel épicer quelques marchandises qu'il venait payer.

Il complimenta Giraud sur leur qualité, parut mécontent des prix, causa assez longtemps avec le

sures suivantes, qui peuvent être considérées comme des indices de guerre certains, ont été prises.

On doit mentionner, outre la loi qui confère au gouvernement le droit de lever 120,000 hommes sur les 200,000 hommes composant les classes de 20 à 30 ans, l'autorisation d'un crédit de 10 millions de drachmes, qui a été publiée dans le Journal officiel. Le gouvernement va donc contracter un emprunt de 10 millions de francs, lequel, soit dit en passant, peut être d'ores et déjà considéré comme couvert par les banques. Les recettes des douanes de Zante sont affectées à l'amortissement et à la garantie de cet emprunt. Cette somme est destinée à compléter l'armement de l'armée, à augmenter la marine de guerre et à l'acquisition de torpilles.

Une école de torpilles vient d'être créée à Athènes, et des essais sont faits au Pyrée. Une commission de citoyens éminents a été instituée pour l'administration des nombreux dons privés qui sont faits par les patriotes grecs ; elle porte le nom de Comité de la défense nationale.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Les prières publiques demandées par le gouvernement, à l'occasion de la rentrée des Chambres, ont été dites hier à Saint-Pierre avec tout le cérémonial accoutumé.

M. le curé de Saint-Pierre, délégué par M<sup>e</sup> l'évêque d'Angers pour l'installation du nouveau curé de Montreuil-Bellay, n'a pu présider la cérémonie.

M. le général L'Hôte, commandant l'Ecole de cavalerie, M. le Sous-Préfet de Saumur, MM. les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce occupaient le devant de l'autel, avec M. le colonel Jacquemin. A droite et à gauche du sanctuaire s'étaient réunis, autour de M. le Procureur de la République, MM. les membres du tribunal civil, ceux du tribunal de commerce, MM. les juges de paix des trois cantons de Saumur, MM. les greffiers et huissiers des divers tribunaux, et les fonctionnaires civils de notre ville.

MM. les officiers du cadre de l'Ecole de cavalerie, les lieutenants, sous-lieutenants et élèves sous-officiers occupaient la nef.

Les fidèles avaient pris place dans les chapelles latérales et dans le bas de l'église.

Aucun membre de l'administration municipale n'a pris part à cette cérémonie. Le fauteuil du maire est resté libre.

Le piquet de service a été fourni par la garnison du Château et par un peloton de l'Ecole de Cavalerie.

Jusqu'ici, les salons de notre ville étaient restés clos : on pouvait croire que chacun attendait les premières gelées pour allumer les mille feux qui décorent si bien les brillants salons de toute cité. Mais l'hiver ne pouvant se décider à faire son apparition, le

jeune marchand, et finit par lui déclarer qu'il s'adresserait désormais à lui pour tout ce qu'il lui faudrait.

— Les autres y viendront aussi, ajouta-t-il ; mais on ne quitte pas ses habitudes comme un vieil habit ; laissez-leur le temps de s'apercevoir qu'il y a commodité et profit à s'adresser à vous. L'expérience a beau arriver lentement, tôt ou tard elle arrive. On commence à vous connaître dans le pays : on voit que vous êtes un garçon honnête, laborieux et de bon voisinage. Ne vous inquiétez pas de l'avenir, Paris n'a pas été bâti en un jour !

Le cafetier partit sur cette réflexion populaire, et le laissa plus perplexé que jamais.

Décidément les circonstances semblaient s'être donné le mot pour combattre sa première résolution.

Incertain et soucieux, il continuait à tourner ses cornes, tout en jetant, de loin en loin, un regard sur le fragment du philosophe chinois. Crépin le trouva dans cette lutte de crainte et d'espérance.

Le futur Californien revenait de visiter quelques connaissances, parmi lesquelles se trouvait la famille Garot.

On l'avait beaucoup interrogé sur Giraud, que l'on paraissait avoir en véritable estime, et il avait appris, dans la conversation, qu'un riche mariage venait d'être refusé pour Rosalie.

— Je crois qu'au fond les braves gens pensaient

monde élégant a dû en prendre son parti et passer outre.

C'est M. le Sous-Préfet de Saumur et M<sup>me</sup> Octave Blanc qui ont pris l'initiative des fêtes. Ils avaient convoqué pour samedi soir, à l'hôtel de la Sous-Préfecture, toute la société de notre ville et de notre arrondissement. Des points les plus extrêmes, on était accouru, et les municipalités étrangères s'étaient empressées de répondre à l'aimable invitation de M. le Sous-Préfet, leur conseil sympathique. Les officiers de l'Ecole de cavalerie, la magistrature, le commerce se pressaient également dans les salons, occupés déjà par un essaim de jeunes et gracieuses danseuses, aux toilettes les plus fraîches et du meilleur goût.

M<sup>me</sup> Blanc a fait les honneurs de ses salons avec cette bonne grâce, cette affabilité qu'on lui connaît depuis longtemps, et qui l'ont rendue elle-même si sympathique auprès de tout ceux qui l'approchent.

Les danses, toujours pleines d'entrain, se sont prolongées fort avant dans la nuit.

Espérons que, dans l'intérêt du commerce et pour la prospérité de notre ville, M. et M<sup>me</sup> Blanc trouveront de nombreux imitateurs. Les danses et les danseuses seront certes d'accord avec nous et partageront notre espoir.

Nous croyons utile de rappeler qu'aujourd'hui lundi s'ouvre la période de vingt jours pendant laquelle les électeurs peuvent prendre connaissance des listes électorales et faire des réclamations s'il y a lieu. Cette période se terminera le 4 février au soir.

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée, aux préfets et aux sous-préfets ; ce document a pour but de les informer que les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1876 admis au volontariat d'un an, mais qui n'ont pu, pour cause de maladie, se rendre au chef-lieu du département, du 25 octobre au 4 novembre, pour y contracter leur engagement conditionnel, seront admis jusqu'au jour du tirage au sort de leur classe à contracter ledit engagement.

Ces jeunes gens ne seront dirigés sur leur corps qu'au mois de novembre prochain.

Neuilé. — Vendredi dernier, un jeune enfant de deux ans, le fils Ricou, du moulin à eau de Bessac, commune de Neuillé, s'est noyé dans le canal qui amène l'eau sur la grande roue.

Son père l'avait laissé seul à l'extérieur du moulin et était entré dans la bluterie ; après cinq minutes, voyant que l'eau n'arrivait pas aussi abondamment que d'habitude, il sortit pour s'en rendre compte. C'est alors qu'il vit dans le canal son enfant qui ne remuait déjà plus. Il n'y avait que 50 centimètres d'eau, mais le canal est profond d'un mètre environ.

Tous les efforts du père pour ramener cet enfant à la vie ont été inutiles. On croit que, dans sa chute, la tête de l'enfant a dû frapper contre les parois verticales du canal et déterminer un épanchement.

à toi, ajouta-t-il ; car, au premier mot de ton projet de départ, ils se sont récriés, et la jeune fille a changé de figure. Ils ne t'avaient ajourné que pour se faire valoir et dicter les conditions ; mais, ma foi ! ils en seront pour leurs frais. Qu'ils cherchent ailleurs un gendre ; pour le quart d'heure tu ne veux épouser que la fortune. Voyons, un petit verre, et je repars.

Giraud lui versa le petit verre sans répondre.

Cette dernière découverte avait pour lui plus d'importance que tout le reste.

L'union dont Crépin lui laissait entrevoir l'assurance avait été l'ambition de toute sa vie : c'était bien plus que la fortune, c'était l'affection partagée, la joie de la famille, tous les trésors du foyer domestique ! Aussi laissa-t-il son aventureux compagnon vanter de nouveau ses opulentes espérances, et lui assigner un prochain rendez-vous pour faire en commun leurs derniers arrangements de départ.

Sans rien dire du changement qui s'était opéré en lui, il le vit partir et attendit avec impatience la fin de la journée pour se présenter chez les Garot.

Mais il n'eut point à attendre si longtemps.

Le père de Rosalie, inquiet de la nouvelle annoncée par Crépin, arriva bientôt lui-même à la boutique du jeune marchand.

Ils eurent une franche explication, à la suite de laquelle la demande de Giraud fut définitivement

Un individu se disant dentiste, et qui avait commis diverses escroqueries à Thouars et à Cerizay, a été arrêté le 6 janvier à Pouzauges (Vendée).

Chemins de fer de la Vendée. — Pour les obligations Vendée, on a parlé d'un syndicat organisé entre les principaux détenteurs d'actions, pour soutenir les cours et faire face aux besoins urgents de la Compagnie. La baisse a été de 18 fr. d'une semaine à l'autre, après avoir fait 230 comme plus bas cours. (La Situation.)

Le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du préfet de la Loire-Inférieure une somme de 15,000 fr. ; du préfet de la Vendée, 10,000 fr. ; du préfet du Morbihan, 15,000 fr., pour venir en aide aux victimes des ouragans.

La température. — La semaine dernière nous avons annoncé qu'on avait trouvé deux fraises dans le bois de Meudon. Ce bois n'a pas été seul favorisé ainsi. Le jour même où nous signalions ce phénomène, un propriétaire, rue de l'Ermitage à Saumur, a cueilli dans sa cour, à l'appui d'un mur, une magnifique fraise, venue à parfaite maturité.

Décidément, c'est une répétition générale du printemps !

De toutes parts, on signale des excentricités botaniques favorisées par la température suave qui fait bouillonner la sève et crever des bourgeons intempestifs.

Les champs s'émaillent de pâquerettes. Les géraniums et les œillets éclatent comme s'ils étaient en règle avec l'état civil de la nature.

Les petits pois eux-mêmes, les petits pois sont en fleurs, les pauvres innocents !

L'erreur de ces honnêtes végétaux est d'ailleurs partagée par les animaux les plus malins.

Ainsi on voit, ça et là, les moineaux entreprendre gaiement la construction de leurs nids.

Les savants, eux, sont stupéfaits. Les uns parlent de l'influence du Gulf-stream, ce grand courant d'eau chaude qui va du golfe du Mexique aux côtes de l'Europe. D'autres admettent que les cyclones venus de l'Inde apportent la chaleur aussi bien qu'ils apportent le froid.

Quoi qu'il en soit, le phénomène est curieux.

Et le plus sage parti est de prendre ce beau temps comme il vient.

Après lui, le déluge !

## Variétés.

### L'hiver de 1788-1789 à Saumur.

DÉVOUEMENT CHARITABLE DES PÈRES DE L'ORATOIRE.

Les années se suivent et ne se ressemblent

agréée et le mariage convenu pour l'hiver suivant.

Depuis, grâce à l'attente et à la patience, tout ce dont le jeune marchand avait désespéré s'est peu à peu accompli.

L'expérience l'a rendu sage, et chaque fois qu'il rencontre quelqu'un trop pressé de jouissance ou de réussite, il ne manque jamais de lui raconter l'historiette de Meung-Tseu, en appuyant sur sa conclusion, qu'il faut laisser au blé le temps de pousser.

A quoi il ajoute, en souvenir de la plus importante épreuve de sa vie, que l'homme prudent doit toujours mettre entre le projet et l'exécution le temps nécessaire pour rouler quelques douzaines de cornes.

(Magasin pittoresque, tome ix.)

Sous le titre de : *Mélanges d'histoire littéraire*, il vient de paraître à la librairie Calmann Lévy une nouvelle édition de l'ouvrage de J.-J. Ampère contenant une série d'études et de travaux divers laissés par le savant et original écrivain. La variété des sujets abordés dans ce livre, l'esprit, la science, les idées neuves et les traits d'observation qui y sont répandus montrent quelle était la souplesse de cette plume d'ou sont sorties la *Promenade en Amérique* et l'*Histoire romaine à Rome*.

pas ! La vérité de ce vieux dicton s'affirme aujourd'hui.

Nous avons vu finir l'année 1876 avec une température d'été, le tonnerre grondait le 15 décembre dernier ; l'année 1877 a commencé et paraît devoir se continuer avec une saison printanière qui développe la végétation dans les jardins, voire même dans les champs.

Faut-il s'en réjouir ? Nous en doutons ; l'hiver est par derrière ; il ne cédera pas sa place.

Il n'en fut pas de même dans l'année 1788-1789.

Le froid commença à se faire sentir à Saumur le 25 novembre et dura, en s'augmentant d'intensité, jusqu'à la Noël.

Une apparence de dégel eut lieu dans ce jour de renaissance : elle passa comme un météore. La nuit du même jour, le froid alla en redoublant jusqu'à la mi-janvier, où le thermomètre marquait 18 degrés.

Depuis le 6 décembre, la Loire était prise tout le long des quais, et la neige, qui tombait à gros flocons, étalait sur la terre une couche blanche de 33 centimètres d'épaisseur, durcie au souffle de la bise.

La glace du fleuve avait atteint une force telle que des voituriers le traversaient, avec leurs chevaux et charrettes, de la rue de la Tonnelière à la rue Sancier, pour regagner les anciens ponts Rouge et de Boire-Torse, évitant ainsi le passage du nouveau pont Cessart.

Durant 36 jours, le vent continua à souffler du nord-est ; le thermomètre atteignit 20 degrés.

La neige, poussée par ce vent, avait parqué dans leurs caves, dans leurs maisons, les habitants du faubourg de Fenet.

Les Oratoriens, placés au pied du coteau, songèrent des premiers à la détresse de ces infortunés ; ils sortirent de leur cloître, déblayèrent la neige qui encombrait l'adresse ou petit quai qui servait d'accès à leur établissement, vers la rue de Fenet, et vinrent ainsi débarrasser des familles entières, transies de froid et privées de subsistances ; ils leur prodiguèrent des secours de toutes natures.

Le père Savoie, l'un d'eux, et des plus âgés, y consacra huit mille livres provenant de son patrimoine. Nous sommes heureux de consigner, dans le cours de ces souvenirs historiques, ce fait charitable que nous avons relevé dans une Note manuscrite d'un contemporain (le docteur Gaulay), né à Saumur en 1782, et âgé de 6 ans à l'époque que nous décrivons ; il l'avait recueilli lui-même de la bouche de son père.

Ce dévouement n'a rien qui doive nous étonner aujourd'hui de la part des Pères de l'Oratoire, au milieu de la tourmente politique et sociale qui succéda à celle de la nature, ils continuèrent à se vouer à l'instruction de la jeunesse, après la suppression de leur établissement ; ils empêchèrent ainsi notre collège de tomber dans l'abandon en y ouvrant des classes. Revenons, en terminant, à l'hiver de 1788-1789.

Après cinq jours de dégel, à la fin de janvier 1789, la débâcle des glaces du fleuve se fit avec fracas ; elle entassa sur la pointe de l'île d'Orléans une montagne de glaces, que l'hiver de 1829 a reproduit à notre connaissance. P. R.

## Faits divers.

M<sup>me</sup> Sarah Félix, la sœur de Rachel, est morte vendredi, à quatre heures, après une courte maladie. C'est le dimanche précédent qu'elle avait pris le lit. Vendredi, elle s'est éteinte sans douleur. M<sup>me</sup> Sarah Félix avait cinquante-huit ans. Elle avait tour à tour joué aux Français, au Gymnase et à l'Odéon.

Correctif de l'action du tabac. — M. Ramel, l'ardent propagateur de l'eucalyptus, ayant proposé de fumer des cigarettes et cigares confectionnés avec les feuilles de cette myrtacée, M. Cloëz fit des expériences importantes à ce sujet, et dont voici le résumé textuel :

« J'ai fait brûler lentement une quantité de ces feuilles dans une pipe de tôle communiquant, au moyen de tubes de verre et de caoutchouc, avec un inspireur rempli d'eau ; l'appareil est disposé de telle sorte que la fumée est obligée de traverser plusieurs flacons où elle abandonne les pro-

duits pyrogés condensables qu'elle entraîne. On recueille, après l'opération, une assez forte quantité d'un liquide aqueux, brunâtre, avec quelques gouttelettes huileuses et goudronneuses : le liquide aqueux est faiblement alcalin, il n'exerce aucune action nuisible sur l'économie. Quant au produit goudronneux, il ressemble à tout ceux qu'on obtient par l'action de la chaleur sur les plantes ; à la dose de 5 décigrammes il a été sans action sur un chien de taille moyenne.

Après avoir essayé sur les animaux les produits volatils et goudronneux fournis par ces feuilles et avoir constaté leur complète innocuité, j'ai pu sans crainte fumer ces feuilles, soit dans une pipe ordinaire, soit sous la forme de cigares et de cigarettes. La fumée produite dans ces trois modes de combustion possède les mêmes propriétés ; elle exerce sur l'économie une action inverse de celle du tabac, c'est-à-dire qu'elle est plutôt excitante que narcotique. On s'y habitue d'ailleurs très-rapidement, et, en général, elle finit par paraître agréable.

## UN CONSEIL A SUIVRE.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement bien des malades ne peuvent pas se déplacer, c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer ; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime, à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes, de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de *Goudron de Guyot*, au moment du repas, remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon

du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules ; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de *Goudron de Guyot* : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien, ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron aux repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

## Dernières Nouvelles.

Vienne, 44 janvier.

Les plénipotentiaires ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la rédaction de l'*Ultimatum*.

Dans nos régions officielles, malgré les démentis du gouvernement de Berlin, on a les inquiétudes les plus sérieuses sur la tournure prise par la question d'Orient.

On redoute que la Sublime-Porte n'accède aux désirs de l'Allemagne en proclamant l'indépendance de la Roumanie avec le prince Charles de Hohenzollern comme roi.

Dans ce cas, non-seulement l'alliance des trois empereurs se trouverait dissoute, mais même les conséquences de cette rupture pourraient créer de nouveaux alliés à la Turquie.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

Les meneurs du marché ont eu, cette semaine, recours aux escomptes ; les spéculateurs prudents battent en retraite quand les escomptes font leur apparition, et ils s'en trouvent généralement bien. Malgré le surcroît de ressources fournies par la mise en paiement des coupons de janvier, les demandes du comptant sont moins nombreuses que pendant le mois de décembre ; les cours élevés auxquels la spéculation a porté nos rentes poussaient l'épargne à s'abstenir. Elle se faisait le raisonnement suivant : si la diplomatie ne peut parvenir à conjurer la guerre, les cours actuels de 106 sur le 5/0 et de 71 sur le 3/0 seront évidemment perdus ; si, au contraire, les espérances du monde des affaires se réalisent, et que l'on arrive à la pacification de l'Orient, la conversion du 5/0 sera immédiatement mise sur le tapis. Alors pourquoi acheter à 106 du 5/0 que l'Etat n'est obligé à rembourser qu'à 100 francs ?

Les capitaux de placement n'aiment pas les valeurs qui peuvent, du jour au lendemain, amener la réduction de la somme placée. Ils recherchent avec raison, non-seulement la sûreté et la solidité du revenu, mais encore la stabilité et autant que possible la probabilité d'une plus-value du titre acheté. Les valeurs garanties par l'Etat présentent de la manière la plus certaine la fixité du revenu, et elles assurent la plus-value de la somme employée à leur achat quand le placement se fait à un cours tel qu'il prouve un rendement supérieur à celui de la rente. De toutes les valeurs garanties par l'Etat, celle dont le cours est le moins élevé relativement à son revenu est, sans contredit, l'action du chemin de fer Est algérien. C'est par suite celle que l'on recherche davantage.

Les actions de l'Est algérien sont cotées à quelques francs seulement au-dessus de 500 ; à ce prix elles coûtent en réalité moins de 500 fr. à leur acheteur, puisqu'il y a déjà quatre mois de coupon arriérés, c'est-à-dire 5 francs environ. L'Etat garantit à la Compagnie une recette nette kilométrique de 7,350 francs, soit 1,151,900 francs pour les 154 kilomètres dont se compose la concession.

Le service des obligations à émettre absorbera, au maximum, 531,000 fr. ; il restera donc 600,900 francs à partager entre les 10 millions formant le capital-actions, soit 30 francs par action. En admettant que la ligne ne profite que du mouvement actuel des marchandises et des voyageurs, et ne provoque la création d'aucun élément nouveau de transports, résultat contraire à ce qui s'est passé partout où un chemin de fer a été créé, le trafic serait suffisant pour que la Compagnie n'ait pas besoin de recourir à la garantie de l'Etat.

Il faut donc s'attendre à voir le revenu de 30 fr. dépassé dès le début de l'exploitation. On est d'autant plus fondé à y compter que la ligne de Constantine à Sétif, concession de l'Est algérien, est le prolongement, vers les plus fertiles contrées de l'Algérie, du chemin de fer de Philippeville à Constantine, dont la recette brute kilométrique est plus que double de celle nécessaire au chemin de Constantine à Sétif pour que la recette nette de 7,350 francs soit obtenue.

La garantie de l'Etat met les acheteurs du cours actuel à l'abri de tout mécompte, tant au point de vue de la sécurité du revenu, que de l'éventualité de plus-value du capital. Quelque soit le rendement de la ligne, ils toucheront au moins 30 fr. par an, et une valeur assurée d'un revenu minimum de 30 fr. garantie par l'Etat doit forcément obtenir un cours sensiblement supérieur à 300 fr. quand le

5/0 est coté à plusieurs unités au-dessus du pair. Les capitaux, qui se portaient sur les obligations des Compagnies secondaires, croyant y trouver une sécurité égale à celle que présentent les obligations des grandes Compagnies, en même temps qu'un revenu plus élevé, maintenant abusés par les pertes subies déjà sur quelques-unes d'entre elles et imminentes sur d'autres, se dirigent vers l'Est algérien.

On remarque, depuis quelques jours, un nombre croissant d'arbitrages d'obligations Lille à Valenciennes et Orléans à Châlons, contre actions de l'Est algérien.

Les actions des institutions de crédit sont en baisse plus ou moins forte. Les plus maltraitées sont celles du Crédit foncier de France. Le Conseil d'Etat consentira-t-il à approuver la fusion du Crédit agricole et du Crédit foncier, ou bien, usant de la politique d'arbitrage, si fort à la mode depuis quelque temps, ne prendra-t-il aucune décision en attendant l'expiration du privilège du Crédit foncier qui a lieu le 1<sup>er</sup> mars. Si le privilège n'est pas renouvelé, le Crédit foncier, n'ayant plus aucune attache gouvernementale, pourra régler sa situation comme bon lui semblera. Si, au contraire, il continue à être placé sous la tutelle de l'Etat, la loi nouvelle fixera les conditions de prorogation de son privilège. Que le Crédit foncier de ses assemblées d'actionnaires sera changé. On ne laissera plus à un nombre limité de porteurs de titres le soin de décider des destinées sociales. Les assemblées d'actionnaires seront, comme dans toutes les autres Sociétés, formées d'un nombre illimité d'actionnaires possédant une quantité de titres déterminée. On évitera ainsi le retour d'aventures comme celles qui ont conduit le Crédit foncier à la situation fâcheuse contre laquelle il se débat en ce moment. La tentative faite par quelques spéculateurs de créer l'engouement sur les titres des Compagnies de Tramways, n'a heureusement pas été couronnée de succès. La lumière se fait sur l'avenir de ces sociétés à mesure que leur exploitation s'étend. On affirme sur renseignements puisés à bonne source, dit-on, que la Compagnie des Tramways parisiens nord gagne en ce moment 3,000 fr. par jour en moyenne et en dépense 6,000, les frais d'amortissement de son capital, de service de ses emprunts et d'entretien de matériel non compris.

La situation de la Compagnie des Tramways parisiens sud serait moins mauvaise. Les recettes et les dépenses journalières s'équilibreraient. Pour que les Tramways parisiens sud puissent donner un revenu quelconque à leurs actionnaires, il faudrait que le rendement relativement à la dépense d'établissement dépassât 8/0.

Nous voyons en effet dans le rapport adressé à une des assemblées d'actionnaires du Crédit mobilier par ses commissaires, dans le courant de l'année 1875, que le Crédit mobilier avait reçu, pour 4 millions, 4,744 actions et 10,400 obligations de cette Société. Or, 10,400 obligations coûtent 4 millions, chacune d'elles revient à 386 francs environ, et les actions sont données par-dessus le marché. La ligne sera donc construite avec le produit de 26,000 obligations à 385 francs l'une, et des 250 fr. à appeler sur les 16,000 actions, en tout 14 millions, en admettant que le produit de la vente des obligations n'ait été diminué par aucune commission, etc.

Le service des emprunts de la redevance aux Omnibus de Paris absorbe 1,076,000 francs. Il faudra donc, avant de rien distribuer aux actions, et même de rien porter aux différentes réserves, que le capital déposé de 14 millions ait produit 1,076,000 francs, soit 8/0 environ.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 46 janvier 1877.

## MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

1<sup>er</sup> acte, LES BOHÉMIENS. — 2<sup>e</sup> acte, 1<sup>er</sup> tableau, LE BOUDOIR DE LA COMÉDIENNE. — 2<sup>e</sup> tableau, L'INCENDIE. — 3<sup>e</sup> acte, SÉPULTURE.

DISTRIBUTION : Wilhelm, MM. Billon. — Lothario, Badiati. — Laërte, Laidet. — Jarno, Leroy. — Frédéric, Moreau. — Philine, M<sup>me</sup> Barwolf. — Mignon, Rita Lelong. — Antonio, MM. Ludovic. — Zafari, Guiraud. — Comédiens, comédiennes, paysans, bohémiens, invités, laquais, etc., etc.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAU, rue de la Comédie.

**FRANC JOURNAL DES RENTIERS**  
le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6<sup>e</sup> année ;  
TOMBES vente au numéro dans les kiosques et  
gares de chemins de fer. Paraît  
chaq. dimanche, un fr. en timb. poste  
pour six mois d'essai. Liste des tirages  
et des titres opposés ; renseignements  
sur toutes valeurs ; prix des coupons  
échus ; leur paiement immédiat  
à 25c. par 100 fr. ; conseils pour placements  
financiers ; ordres de bourse.  
Administrat<sup>r</sup>, M. de BUGARAT, officier  
supérieur en retraite, et officier de la Légion d'honneur.

**UNE AFFAIRE D'OR!!  
LISEZ!!!**

**BELLES ET BONNES  
MONTRES  
AVEC GILETIÈRE ÉLÉGANTE**  
expédiées franco.

**APERÇU DES PRIX :**

- MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.
- MONTRE argent, cylindre rubis. 20 fr.
- MONTRE glace plate, cylindre rubis. 17 fr.
- MONTRE sonnant les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.
- MONTRE marchant très-bien. 10 fr.
- MONTRE qualité inférieure. 7 fr.

**GILETIÈRES EN TOUS GENRES  
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINÉ**

On demande des dépositaires et des courtiers.

ENVOI D'ÉCHANTILLONS.

S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

**Purgatif et Dépuratif économique,**  
efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises*  
de CAUVIN se trouvent dans toutes les phar-  
macies. 30 pilules, 2 fr.

**Refusez les contrefaçons.**  
N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec  
la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*,  
sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans méde-  
cine, sans purges et  
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puis-  
sant reconstituant du sang, du cerveau, de la  
moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle  
rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil ra-  
fraîchissant, combattant depuis trente ans avec  
un invariable succès les mauvaises digestions  
(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-  
gies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatu-  
osités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-  
donnement dans les oreilles, acidité, pituite,  
maux de tête, migraines, surdité, nausées,  
et vomissements après repas ou en grossesse,  
douleurs, aigreurs, congestions, inflammations  
des intestins et de la vessie, crampes et spasmes,  
insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,  
toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie  
(consomption), dardres, éruption, abcès, ulcé-  
rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-  
périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,  
rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-  
térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-  
dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice  
et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et  
toute odeur fétide en se levant, ou après cer-  
tains plats compromettants : oignons, ail, etc.,  
ou boissons alcooliques, même après le tabac;  
faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-  
pisie, gravelle, rétention, les désordres de la  
gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des  
enfants et des femmes, les suppressions, le  
manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à  
la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par  
excellence, le seul aliment qui garantit contre  
tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies  
ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la  
viande, sans échauffer, elle économise encore  
50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y  
compris celles de Madame la Duchesse de Castles-  
tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise  
de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-  
terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49.842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans  
de constipation, indigestion, nervosité, insom-  
nies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées.  
N° 46.270 : M. Robertis, d'une consommation pul-  
monaire, avec toux, vomissements, constipation  
et surdité de 25 années. — N° 46.210 : M. le  
docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-  
tation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois  
par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colo-  
nel Watson, de la goutte, névralgie et constipation  
opiniâtre. — N° 18.744 : le docteur-médecin Shor-  
land, d'une hydropisie et constipation. — N°  
49.522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus  
complet, paralysie de la vessie et des membres,  
par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,  
elle économise encore 50 fois son prix en méde-  
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;  
1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de  
Revalescière* enlèvent toute irritation et toute  
odeur fétide en se levant ou après certains  
plats compromettants : oignons, ail, etc., ou  
boissons alcooliques, même après le tabac. En  
boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière  
chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et  
sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En  
boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses,  
4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.;

ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de  
poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La *Perfection de Chocolat Du Barry*.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec  
vanille, 2 fr. 40 c., dégage des germes et de tout  
irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutri-  
tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse,  
preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui  
s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste.  
— Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-  
Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BISSON,  
successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-  
Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout  
chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du  
Barry et Co, 20, place Vendôme, et 8, rue Casti-  
glione, Paris. (653)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver, 15 janvier 1877.**

| Départs de Saumur : | Arrivées à Poitiers : |
|---------------------|-----------------------|
| 6 h. 20 m. matin.   | 10 h. 30 m. matin.    |
| 11 — — — — — soir.  | 4 — — — — — soir.     |
| 7 — 40 — — — — —    | 11 — 49 — — — —       |

| Départs de Poitiers :  | Arrivées à Saumur : |
|------------------------|---------------------|
| 5 h. 50 m. matin.      | 9 h. 45 m. matin.   |
| 10 — 45 — — — — —      | 3 — 10 — — — — —    |
| 5 — 35 — — — — — soir. | 11 — 23 — — — —     |

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER 1877.**

| Valeurs au comptant.                         |        |         |  | Valeurs au comptant.                         |        |         |      | Valeurs au comptant.                   |        |         |  |      |
|--|--------|---------|--|--|--------|---------|------|--|--------|---------|--|------|
| Dernier cours.                               | Hausse | Baisse. |  | Dernier cours.                               | Hausse | Baisse. |      | Dernier cours.                         | Hausse | Baisse. |  |      |
| 3 % jouissance décembre. . . . .             | 71     | 03      |  | Soc. gén. de Crédit industriel et            |        |         |      | Canal de Suez, jouiss. janv. 70.       | 637    | 50      |  | 7 50 |
| 4 1/2 % 7/8 jouiss. septembre. . . . .       | 104    |         |  | comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .            | 715    |         |      | Crédit Mobilier esp., j. juillet.      | 543    |         |  | 2 50 |
| 5 % jouiss. novembre. . . . .                | 106    | 10      |  | Crédit Mobilier. . . . .                     | 145    |         |      | Société autrichienne, j. janv. . . . . | 488    | 75      |  | 3 75 |
| Obligations du Trésor, t. payé. . . . .      | 490    |         |  | Crédit foncier d'Autriche. . . . .           | 478    | 50      | 2 30 | <b>OBLIGATIONS.</b>                    |        |         |  |      |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .      | 531    |         |  | Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .       | 365    | 7       | 50   | Orléans. . . . .                       | 330    |         |  |      |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .    | 502    | 50      |  | Est, jouissance nov. . . . .                 | 623    | 75      | 1 25 | Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .       | 328    | 28      |  |      |
| — 1865, 4 % . . . . .                        | 475    |         |  | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . . .        | 1015   |         | 10   | Est. . . . .                           | 328    |         |  |      |
| — 1869, 3 % . . . . .                        | 390    |         |  | Midi, jouissance juillet. . . . .            | 775    |         |      | Nord. . . . .                          | 334    |         |  |      |
| — 1871, 3 % . . . . .                        | 368    | 25      |  | Nord, jouissance juillet. . . . .            | 1274   | 40      |      | Ouest. . . . .                         | 328    |         |  |      |
| — 1875, 4 % . . . . .                        | 495    |         |  | Orléans, jouissance octobre. . . . .         | 1073   | 75      |      | Midi. . . . .                          | 327    | 25      |  |      |
| Banque de France, j. juillet. . . . .        | 3540   |         |  | Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .       | 685    |         |      | Deux-Charentes. . . . .                | 300    |         |  |      |
| Comptoir d'escompte, j. août. . . . .        | 677    | 50      |  | Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . . |        |         |      | Vendée. . . . .                        | 223    |         |  |      |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . . | 395    |         |  | Compagnie parisienne du Gaz. . . . .         | 1330   |         |      | Canal de Suez. . . . .                 | 535    |         |  |      |
| Crédit foncier colonial, 250 fr. . . . .     | 380    |         |  | Société Immobilière, j. janv. . . . .        | 15     |         |      |  |        |         |  |      |
| Crédit foncier, act. 500f. 250 p. . . . .    | 615    |         |  | C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .   | 352    | 50      |      |  |        |         |  |      |

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 25 décembre).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

|  |                      |
|--|----------------------|
| 3 heures 45 minutes du matin, express-poste. |                      |
| 6 — 45 — — — — —                             | (s'arrête à Angers). |
| 9 — — — — —                                  | omnibus-mixte.       |
| 1 — 36 — — — — —                             | soir, —              |
| 4 — 10 — — — — —                             | express.             |
| 7 — 15 — — — — —                             | omnibus.             |
| 10 — 37 — — — — —                            | (s'arrête à Angers). |

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

|   |                      |
|---|----------------------|
| 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. |                      |
| 6 — 21 — — — — —                            | omnibus.             |
| 9 — — — — —                                 | express.             |
| 12 — 40 — — — — —                           | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 14 — — — — —                            | omnibus-mixte.       |
| 10 — 36 — — — — —                           | express-poste.       |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 4 h. 46.

Étude de M<sup>e</sup> JULES CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

**A VENDRE**

Par adjudication amiable, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Jules CHICOTEAU, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire).

Le dimanche 28 janvier 1877, à midi.

**LA TERRE**

DE LA BAUGERIE OU PARTIE DE LA PROPRIÉTÉ DES

**CHAMPS-DE-FOUGÈRES**

Communes d'Aurillé et de Contigné, canton de Langeais (Indre-et-Loire).

Maison de maître, bâtiments pour le garde et le fermier; Jardin, terres, prés, landes, bois et sapinières, en un seul tenant, contenant environ 203 hectares. Pays très-giboyeux. Propriété boisée, d'administration facile. S'adresser, pour visiter, au garde de la propriété. Et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> Jules CHICOTEAU, notaire. (692)

Étude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1877.

**UNE BOULANGERIE**

Située au bourg de la commune de Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. CHEVALLIER-CLAVRAU, propriétaire à Brézé; soit aussi à M. SANZAY, notaire.

**A VENDRE**

DEUX CHIENS DE MEUTE D'un an.

S'adresser rue Fardeau, 17.

**A LOUER**

En totalité ou par parties, **VASTES CAVES**

PROPRES AU COMMERCE DES VINS Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**APPARTEMENT ET CAVES**

**A LOUER** PRESENTEMENT. S'adresser à la Retraite. (644)

**Commune de Gennes.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Gennes prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Gennes, le dimanche 21 janvier 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1° 1,182 mètres courants de terrassements. . . . . 886 f. 50
  - 2° 1,182 mètres courants d'empierrements, y compris perfectionnement et cylindrage. . . . . 4,014 91
  - 3° Travaux d'art. . . . . 161 15
- Total. . . . . 5,062 56

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**OFFRE D'AGENCE**

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande de suite un premier clerc.

**PHARMACIE PASQUIER**, 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. GLOSIER**

SUCCESSEUR, Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engorgements par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés. Dépôt de toutes les spécialités médicales.

Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

**RIELLANT**

DENTISTE, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :** Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-des-Arts, 41, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. 0<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**CAISSE SAUMUROISE**

**L. LE BRAS, BANQUIER**, 18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE**

Ancienne Maison VALÈRE

**JOUY DIT LA ROSE**

Rue Fardeau, 8, à Saumur.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établissement d'horticulture de M<sup>e</sup> VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il continuera le même genre d'affaires que son prédécesseur : Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, entretien des jardins. Spécialité de bouquets, jardins paysagés. (36)

**Commission, Consignation, Représentation.**

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc. Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations, situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

**AMER PICON**

DELICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions OR À PARIS, PROGRES À VIENNE DANS TOUS LES CAFÉS Rétrogradé par la France et l'Étranger BOUTEYARD NATIONAL, 26 & 28, MARIENNE

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.